



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Objet : Réunion du Conseil Municipal – Points complémentaires
Date : 02 Mars 2021

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Samedi 06 Mars 2021 à 10h00
Salle Maurice JANETTI - Saint-Pierre

NOTA : La loi du 15 février 2021 prolongeant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire a été publié au JORF le 16 février 2021. Elle maintient un certain nombre de dispositifs dérogatoires mis en place lors de la première période de mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire et lors de la période de sortie de ce dispositif. A savoir pour ce qui concerne notre assemblée un **quorum ramené au 1/3** des membres présents et la **possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs**.

APPLICATION DES GESTES BARRIERES OBLIGATOIRE.

Deux points seront à rajouter à l'ordre du jour de la convocation qui vous a été transmise préalablement :

- 23) Devis diagnostics et perspectives piscine municipale,
- 24) Géolocalisation des véhicules communaux ;

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.

 

Le Maire,
E. HUGOU.